



LES MEDICAMENTS GENERIQUES : une solution d'avenir

Le générique est un médicament dont le brevet est tombé dans le domaine public après 20 ans d'exploitation par le laboratoire qui a développé la molécule.

Sa composition (molécule) et son efficacité (activité thérapeutique) sont identiques à celles du médicament original (princeps). Il possède les mêmes critères de sécurité et fait l'objet des mêmes contrôles que n'importe quel médicament. Mais il est beaucoup moins cher.

Les médecins ont la possibilité de prescrire en dénomination commune (nom de la molécule) et les pharmaciens peuvent substituer les médicaments par des génériques en accord avec le patient.

A vous de contribuer aux maîtrises de dépenses avec une qualité de soins identiques.